

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2104>



Tribune libre

Pour une adhésion de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Expression directe -



Date de mise en ligne : dimanche 22 avril 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) est née à Vienne le 1er novembre 2006 par l'aboutissement d'un processus d'unification lancé en juin 2004 par la Confédération internationale de syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT) : la CISL, 155 millions de membres, d'inspiration sociale-démocrate, et la CMT, 30 millions de membres, d'obédience chrétienne, ont été rejointes dans leur démarche unificatrice par une dizaine de syndicats non affiliés, très impliqués dans le processus de création de la CSI, dont la CGT. Aujourd'hui, toutes les confédérations syndicales françaises sont adhérentes de la CSI. 360 syndicats, 190 millions d'adhérents dans plus de 150 pays, sont actuellement regroupés dans la CSI.

La nouvelle confédération se présente au travers de ses statuts, de ses premières déclarations, comme le cadre d'où émergera « un nouvel internationalisme syndical face au capitalisme dévastateur de ces deux dernières décennies » et se revendique comme organisation dont la vocation est de rassembler toutes les centrales syndicales démocratiques indépendantes et représentatives. Les orientations de la confédération sont aujourd'hui connues : « combiner les trois piliers du développement durable, économique et social, garantir les droits fondamentaux des travailleurs, générer du travail décent, encourager une distribution équitable des revenus... ».

L'activité syndicale internationale, au plan européen comme au plan mondial, est donc plus nécessaire que jamais pour la défense efficace des salariés et le développement des droits sociaux. La FSU, qui n'a aucune affiliation internationale, peut-elle alors rester dans un splendide isolement ?

A l'évidence, au sein de la CSI, la FSU devra mener bataille pour faire valoir sa conception d'un syndicalisme de transformation sociale face à des syndicalismes de lobbying ou d'inscription dans la marge. Elle ne sera pas isolée ; d'autres, en France et ailleurs, partagent ces orientations convergentes.

La nature et l'orientation des structures de la CSI sont-elles des données intangibles, qu'il faille par avance renoncer à les faire évoluer ? Ne sont-elles pas elles-mêmes un enjeu de lutte des classes ? Rester à l'écart, c'est faire le choix de peser encore moins sur les orientations à venir.

55 % des délégués au congrès national de la FSU, réuni à Marseille en janvier 2007, se sont déjà exprimés en faveur de l'adhésion immédiate à la CSI, résultat néanmoins insuffisant pour décider de l'adhésion, les règles de fonctionnement de la FSU imposant une majorité de 70% de son congrès. Le congrès de Marseille a donc pris la décision d'organiser une consultation auprès de tous les syndiqués FSU, que chaque syndicat national va mener du 1er au 31 mai 2007.

Il va s'agir, pour les adhérents, de répondre par oui ou par non (ou encore par l'abstention) à une unique question : « Etes-vous favorable à l'adhésion de la FSU à la CSI ? ». Pour notre part, nous appelons les syndiqués du SNES à s'exprimer massivement et positivement sur cette question.

Pour le Secrétariat académique du SNES Dijon,
Jean DANESI



Syndicat national des enseignements de second degré